

APPEL A CANDIDATURE
PROJET D'INSTALLATION EN MARAICHAGE A ATTIGNY (08)
Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (CCCPA) constate une **carence en matière de production de légumes biologiques frais et de saison** sur son territoire. Elle souhaite satisfaire de nouvelles demandes en matière de consommation de légumes locaux en **permettant l'installation de maraîchers biologiques sur une parcelle** située sur la commune d'Attigny (6 ha) et **en prenant en charge les raccordements au réseau d'eau et d'électricité**. Le descriptif de la parcelle est disponible en annexe.

I. Contexte

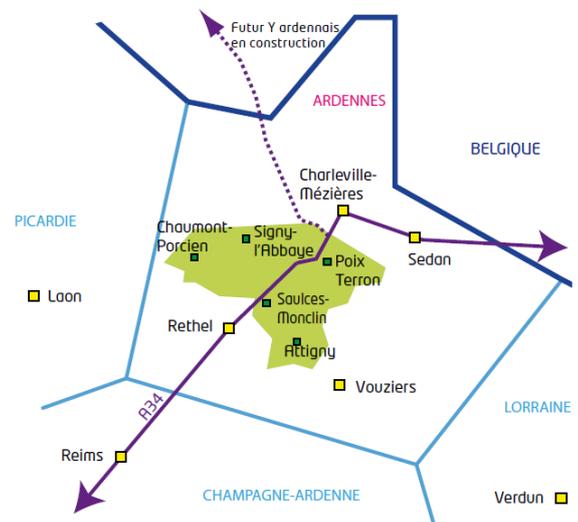
La CCCPA regroupe 94 communes rurales dans le département des Ardennes (Région Grand Est), pour une population totale de 22 424 habitants en 2016. Sa densité de population moyenne est de 22,1 habitants/km² et ses habitants se dispersent dans de nombreuses petites communes. Le territoire est traversé du nord au sud par l'autoroute A34 reliant la Belgique et la métropole de Reims.

Territoire rural et agricole, la CCCPA s'est lancée dans une politique alimentaire et agricole ambitieuse, correspondant aux volontés territoriales d'une agriculture au service du local et de l'environnement.

La CCCPA soutient notamment le **développement des circuits courts** sur son territoire en accompagnant les agriculteurs dans leurs projets de **diversification** ainsi que la **restauration collective** dans l'introduction de produits locaux, issus de l'agriculture conventionnelle et biologique.

Elle souhaite réaliser un projet agricole en **maraîchage biologique** privilégiant des pratiques respectueuses de l'environnement et les **circuits de proximité**. Le territoire s'est par ailleurs fixé comme objectif de devenir **un territoire à énergie positive**.

D'autre part, les réseaux de commercialisation courts sont en développement dans les Ardennes : **2 marchés de producteurs de pays** et **un point de retrait du Comptoir Bio** sont sur le territoire des Crêtes Préardennaises. A l'échelle des Ardennes, il existe d'autres réseaux dont **le Drive Fermier** qui est le 2ème drive au niveau national (2015).



II. Profil des candidats recherchés

Les projets des candidats devront répondre aux critères cités ci-dessous.

- Le ou les candidats devront travailler en agriculture biologique
- Plusieurs projets cohérents mais émanant de candidats différents pourront être déposés. Dans ce cas, les projets devront intégrer un aspect mutualisation / collaboration entre les différents porteurs.
- Seront privilégiés les porteurs de projets s'engageant à dédier leur production à des débouchés locaux en circuits courts et à l'approvisionnement de la restauration collective.
- Le ou les candidats devront posséder **un diplôme agricole et une expérience** significative en agriculture permettant de juger de leur capacité à gérer dans la durée une entreprise agricole.
- Si cela n'est pas déjà en cours, les candidats devront s'inscrire dans un dispositif d'accompagnement à l'installation et être suivis par un service compétent dans ce domaine

III. Appel à candidature – dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Le CV détaillé du candidat et une lettre de motivation précisant vos intentions en matière d'agriculture biologique,
- La photocopie des diplômes agricoles,
- La description globale du projet comprenant:
 - le type d'exploitation recherché (structure juridique),
 - l'organisation du travail,
 - les productions envisagées et leurs itinéraires techniques,
 - le système de commercialisation,
 - une étude technico-économique : plan de financement (besoins/ressources), compte de résultat prévisionnel (produits/charges), bilan prévisionnel (actif/passif), besoin en fonds de roulement,...
 - le besoins d'accompagnement.

Le dossier de candidature est à envoyer avant le
31 décembre 2018

Par email à Sébastien LAUNAIS
s.launais@terredeliens.org
Tél : 09 70 20 31 41

Par voie postale :
*Terre de Liens Champagne-Ardenne
Bâtiment France Luzerne
Complexe Agricole
Route de Suippes
51000 Châlons-en-Champagne*

La Communauté de Communes et Terre de Liens reprendront contact directement avec le candidat à la suite de la réception du dossier.

Accompagnement par :

Le réseau des professionnels de la Bio en Grand Est-la FRAB Champagne-Ardenne et le CGA de Lorraine accompagnent la collectivité sur leur expertise en maraichage biologique, le développement des filières biologiques et leur connaissance du contexte local en matière de développement de l'AB

www.biochampagneardenne.org



Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne

Terres de Liens Grand Est œuvre à l'accompagnement technique, méthodologique et financier de porteurs de projet pour leur accès au foncier via des dispositifs d'acquisition collective, à la sensibilisation de collectivités et d'autres acteurs du territoire à la préservation et la valorisation du foncier agricole. Terres de Liens accompagne la collectivité pour l'installation de candidats

<https://terredeliens.org/champagne-ardenne.html>



Champagne-Ardenne



Offre de location d'un terrain de 6 ha maraichage biologique Commune d'Attigny (08)

Situation

Parcelle située sur la commune d'Attigny, au sein du territoire et de la petite région agricole des Crêtes pré-Ardenaises (Ardennes). Au cœur de la vallée de l'Aisne et à proximité immédiate du village d'Attigny, les accès sont facilités aux villes de Reims (60km) et de Charleville-Mezières (40 km).

Description

Parcelle de 6 ha d'un seul tenant, propriété de la commune qui le mettrait en location dans le cadre d'un projet de maraichage biologique.

Actuellement cultivée en blé, précédé par 2 ans de maïs, lui-même précédé par de l'herbe (foin et pâturage). La surface est conduite en Agriculture conventionnelle, une phase de conversion bio de 2 ans sera nécessaire.

Terre de bonne qualité agronomique globale, argilo-limoneuse, compatible au maraichage, qui se concentre majoritairement en haut de parcelle (analyses de sols disponibles sur demande)

Aucune présence de cailloux pouvant gêner les semis ou favorisant l'usure du matériel de travail.

Présence de haies à proximités pouvant favoriser la biodiversité.



Accès à l'eau

Irrigation possible :

Présence d'un ancien puits qui a été rebouché Présence d'un forage à proximité : nappe à 16m

Pas de Déclaration d'Utilité Publique empêchant la réalisation de forage

Prise en charge par la collectivité des accès à l'eau et électricité.

Urbanisme

La parcelle est située en zonage A et AT du Plan d'Urbanisme, et en majeure partie en zone inondable.

La zone A « agricole » est inconstructible. La zone AT est constructible pour une destination agricole (bâtiments, bureaux...liés à l'activité principale agricole). Un bâtiment pourra ainsi être envisagé en haut de parcelle



Autres informations

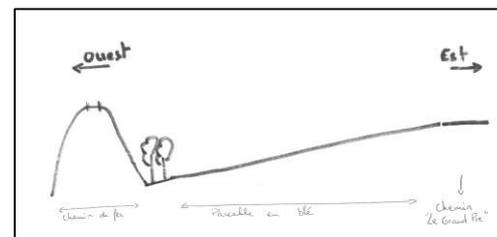
L'accès de la parcelle est facilité par un petit axe routier facilitant les livraisons de matériels et d'intrants (tunnel, terreau, compost...)

Orientation privilégiée de maraîchage biologique en circuits de proximité, avec possibilité de valorisation d'une partie de la production dans la restauration collective locale (analyse du contexte économique disponible sur demande).

La ressource en fumier/compost est indispensable pour une structure maraîchère bio. De nombreux éleveurs se trouvent à proximité d'Attigny.

Le site est plutôt agréable pour un travail quotidien sur la parcelle.

PROFIL TOPOGRAPHIQUE
(pente extrêmement faible)



Etude détaillée du site disponible sur demande